

Les tarifs

À PARTIR DE
1,10 €
PAR JOUR

| Location VAE | Tout public | Abonné Chronoplus | Entreprise Administration |
|--------------|--------------|-------------------|---------------------------|
| 1 mois | 50 € | 40 € | - |
| 3 mois | 130 € | 100 € | 150 € |

1 mois = 30 jours incluant le jour de retrait et le jour de retour du vélo
3 mois = 90 jours incluant le jour de retrait et le jour de retour du vélo
Une 1^{ère} location peut être prolongée une fois

CONTACTS

- **Office de Tourisme de Bayonne :**
Place des Basques - Du lundi au vendredi :
9h/13h - 14h/18h, samedi : 10h/13h - 14h/18h
Tél. : 05 59 46 09 00
- **Office de Tourisme d'Anglet :**
5 Cantons Place Leclerc - Du lundi au vendredi :
9h/12h30 - 14h/18h, samedi : 9h/12h30
Tél. : 05 59 03 77 01
- **Office Tourisme de Biarritz :**
Square d'Ixelles - Du lundi au vendredi :
9h/18h, samedi : 10h/12h - 14h/17h
Tél. : 05 59 22 37 00
- **Chronoplus :** Tél. : 05 59 52 59 52
- **Kiosque Chronoplus Biarritz :**
Avenue Louis Barthou - Du lundi au samedi :
8h15/12h - 13h30/18h - Tél. : 05 59 24 26 53
- **Kiosque Chronoplus Bayonne :**
Place de Gaulle - Du lundi au samedi :
8h15/12h - 13h30/18h - Tél. : 05 59 59 04 61



Syndicat des Transports
AGGLOMÉRATION
CÔTE BASQUE-ADOUR

Chronoplus
Réseau de Transports Agglomération Côte basque-Adour

LEVEY RCS Bayonne 507 633 202 - Crédits Illustrations : Sophie Arfay - Crédits photos : Shutterstock - septembre 2016 - Ne pas jeter sur la voie publique

le vélo
par Chronoplus

Réseau de Transports Agglomération Côte basque-Adour

**ESSAYEZ LE VÉLO
ÉLECTRIQUE
AU QUOTIDIEN !**



**LOUEZ UN VÉLO
ÉLECTRIQUE**
1 mois ou 3 mois

www.chronoplus.eu

Comment faire ?

LE CONTRAT DE LOCATION*

Il s'établit dans l'un des Kiosques Chronoplus de Bayonne ou Biarritz.

Du lundi au samedi :
8h15-12h00 / 13h30-18h00



- 1 Vérification de la disponibilité d'un vélo pour la période demandée.



Ne pas oublier

- 1 pièce d'identité
- 1 justificatif de domicile (photocopie)
- 1 chèque ou une carte bancaire pour la caution (800 €)
- Si vous êtes abonné(e) Chronoplus, votre carte d'abonnement



- 2 Signature du contrat de location et des Conditions Générales d'Utilisation.

- 3 Le paiement de la location se fait intégralement au moment de l'établissement du contrat par **chèque, carte bancaire ou espèces.**



- 4 Remise de la fiche d'état des lieux en 2 exemplaires et du mode d'emploi du vélo.



* Ce service de location est réservé aux résidents des communes adhérant au Syndicat des Transports de l'Agglomération Côte Basque - Adour (Anglet - Bayonne - Biarritz - Bidart - Boucau - St-Pierre-d'Irube - Tarnos) âgés de 16 ans minimum.

LE RETRAIT DU VÉLO



Il s'effectue dans 3 points de retrait au choix :

- À l'Office de Tourisme de Bayonne :
Place des Basques - Du lundi au vendredi :
9h/13h - 14h/18h, samedi : 10h/13h - 14h/18h
- À l'Office de Tourisme d'Anglet :
5 Cantons Place Leclerc - Du lundi au vendredi :
9h/12h30 - 14h/18h, samedi : 9h/12h30
- À l'Office de Tourisme de Biarritz :
Square d'Ixelles - Du lundi au vendredi :
9h/18h, samedi : 10h/12h - 14h/17h



- 1 Présentation du contrat de location signé et des fiches d'état des lieux.

- 2 Réalisation de l'état des lieux du vélo - signature de la fiche d'état des lieux (un exemplaire pour le locataire, un exemplaire conservé par le responsable du point de retrait).



- 3 Remise des clés.



LE RETOUR DU VÉLO

Le vélo est retourné à l'endroit du retrait (se munir du contrat et de la fiche d'état des lieux).



Le locataire reçoit un email de rappel avant la date de retour.

